

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 19 Octobre, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Madame BUZARÉ Arlette, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :

Mesdames BESNIER Anne-Charlotte – FRÉOUX Annette – GUILLOU Annick – HENRIQUEZ Françoise – MORIO Estelle – PEZENNEC Micheline
Messieurs LE GROGNEC Pierre-Yves – LEMARCHAND Didier – NICOLAS Bernard

Absences excusées - Procurations

Madame GARANGÉ Anne-Marie donne pouvoir à Madame FRÉOUX Annette
Madame SOARES Brigitte donne pouvoir à Madame PEZENNEC Micheline
Monsieur LE STUNFF Patrice donne pouvoir à Madame BUZARÉ Arlette
Monsieur LE GUENNEC Gwénaél donne pouvoir à Monsieur BERNARD Nicolas
Madame CROIGER-JAOUEN Nathalie
Monsieur DANIEL Joël

Absent : /

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Annette FRÉOUX

Date de la convocation : 13 Octobre 2023

Date de l'affichage : 13 Octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 14

2023-38 VENTE MAISON RUE MARC MOUELO À NEXITY

Le CCAS est propriétaire d'un bien immobilier cadastré CE 94 d'une contenance de 169 m², qui avait été aménagé en 1997/1998 en logement social.

Dans le cadre du projet de zone d'aménagement concertée (ZAC) cœur de ville et Saudraye mené par la ville de Guidel, ce bien doit être vendu à la société Foncier Conseil SNC (Nexity), aménageur de la ZAC.

Le prix de vente a été fixé à 145 000 €.

L'autorisation de cession a été sollicitée auprès de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM),

Envoyé en préfecture le 25/10/2023

Reçu en préfecture le 25/10/2023

Publié le

ID : 056-265601211-20231019-D2023_38-DE

Sous réserve de cet accord,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, avec 6 voix pour et 8 abstentions (Mesdames SOARES, MORIO, BESNIER, GUILLOU ; Messieurs LEMARCHAND, LE GROGNEC, NICOLAS, LE GUENNEC)

- **AUTORISE** la cession à Nexity du bien cadastré CE 94 au prix de 145 000 €.
- **AUTORISE** Le Président à signer tout document utile à cette cession.

Pour extrait conforme,

GUIDEL, le 20 Octobre 2023

Pour le Président et par délégation,

La Vice-Présidente du CCAS

Arlette BUZARÉ

